Commission économique pour l’Europe

Comité des politiques de l’environnement

Vingt et unième session

Genève, 27-30 octobre 2015

Point 2 de l’ordre du jour provisoire

Résultats des travaux du Bureau

Résultats des travaux du Bureau pour la période   
de novembre 2014 à juillet 2015

Rapport du Bureau du Comité des politiques de l’environnement[[1]](#footnote-1)\*

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| À sa vingtième session (Genève, 28-31 octobre 2014), le Comité a élu son bureau qu’il a notamment chargé de procéder à un certain nombre d’activités [voir ECE/CEP/2014/2, par. 98 mm)], à savoir : a) de préparer sa vingt et unième session, y compris les rapports et les documents nécessaires aux travaux de la session; b) d’avancer dans les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016); c) de poursuivre l’élaboration de son règlement intérieur. |
| Pour s’acquitter de ces tâches, le Bureau du Comité a mené des consultations par voie électronique et s’est réuni à Genève les 15 et 16 juin 2015. Le présent document décrit dans les grandes lignes les résultats des travaux du Bureau, y compris de sa réunion de juin, dans l’optique de faciliter les travaux du Comité à sa vingt et unième session. |
|  |

Introduction

1. Durant la période intersessions, le Bureau du Comité des politiques de l’environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (CEE) s’est employé à remplir le mandat reçu du Comité à sa vingtième session (Genève, 28-31 octobre 2014) et à préparer la vingt et unième session. À cette fin, il a mené des consultations par voie électronique et s’est réuni à Genève les 15 et 16 juin 2015.
2. Le Bureau a notamment œuvré à faire progresser la préparation de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi, 8-10 juin 2016). Il s’est intéressé tant à la teneur qu’à l’organisation des discussions devant avoir lieu à l’occasion de la vingt et unième session du Comité, telles que celles se rapportant aux accords multilatéraux sur l’environnement (AME) et aux études de performance environnementale (EPE) de la CEE. Il a en outre révisé le projet de règlement intérieur du Comité, jaugé l’état de l’actualisation des critères d’admissibilité à un soutien financier pour la participation aux réunions et aux manifestations, et revu le calendrier révisé des réunions du Comité jusqu’à la fin de 2018.
3. S’agissant de sa réunion de juin, au vu de l’intérêt exprimé par le Président et le Vice-Président de l’Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) et du Bureau régional pour l’Europe du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), le Bureau a décidé d’ouvrir aux représentants de ces deux partenaires du processus « Un environnement pour l’Europe » la participation à la préparation de la Conférence ministérielle de Batumi.
4. Le Bureau du Comité des politiques de l’environnement est constitué de son président (Portugal) et de ses vice-présidents (Bélarus, Belgique, États-Unis d’Amérique, France, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova, République tchèque, Serbie et Suisse.

I. Élaboration de questions destinées à alimenter   
les débats dans le cadre des deux thèmes   
de la Conférence ministérielle de Batumi

1. Comme il en avait été chargé, le Bureau, durant la période de novembre 2014 à janvier 2015, appuyé par le secrétariat et en consultation avec les partenaires intéressés, a œuvré à l’élaboration d’un ensemble de questions devant alimenter les débats et guider les travaux dans le cadre des deux thèmes de la Conférence ministérielle de Batumi. Ces questions sont intégrées dans le projet d’ordre du jour provisoire de la Conférence et énoncées dans l’annexe au présent document.
2. Sur la base des questions élaborées en vue des débats, le secrétariat a rédigé, en collaboration avec les partenaires intéressés, le projet de chacun des deux documents thématiques de base à soumettre à l’examen du Comité (voir la section IV.B ci-dessous).

II. Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session   
du Comité

1. À l’occasion de sa réunion de juin 2015, le Bureau a approuvé le projet d’ordre du jour provisoire et le projet d’organisation des travaux de la vingt et unième session du Comité, avec un certain nombre de corrections à refléter dans la version finale de ces documents. C’est ainsi que le Bureau a :

a) Recommandé d’organiser la session sur les EPE selon le scénario proposé par le secrétariat, afin de rendre les débats plus interactifs et de permettre un bref échange d’expériences entre pays concernant la mise en œuvre des recommandations relatives aux EPE récentes, notamment entre les pays de l’Organisation de coopération et de développement économiques, pour autant que cela soit faisable;

b) Recommandé de tenir le débat sur le processus européen Environnement et santé le premier jour de la réunion, de façon à ce qu’il ait lieu dans la foulée du débat sur le thème « Pour un air plus pur » et d’inviter à la vingt et unième session du Comité les suppléants du Conseil ministériel européen de l’environnement et de la santé et les coprésidents du Conseil ministériel et du Groupe de travail européen Environnement et santé;

c) Recommandé d’allouer suffisamment de temps au débat sur l’élaboration du Système de partage d’informations sur l’environnement (SPIE) et la mise en place d’un processus d’évaluation périodique de l’environnement dans la région paneuropéenne pour permettre aux partenaires intéressés de présenter leurs exposés sur ces sujets;

d) Décidé de consacrer du temps à la présentation de l’information et à un échange de vues sur la deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement, prévue en mai 2016.

1. S’agissant du deuxième et dernier cycle d’établissement de rapports sur la mise en œuvre de l’initiative Actions pour l’eau d’Astana, le Bureau a modifié le modèle d’établissement de rapports et recommandé de consulter le Bureau de la Convention sur l’eau avant l’envoi des lettres d’invitation aux parties prenantes de l’initiative, de manière à recueillir leurs réponses en septembre 2015. Par ailleurs, en plus de la rédaction du deuxième rapport d’activité sur l’initiative Actions pour l’eau d’Astana devant être soumis au Comité à sa session extraordinaire en février 2016, le Bureau a recommandé d’élaborer si possible un projet de ce deuxième rapport en temps voulu pour la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l’eau) (Budapest, 17-19 novembre 2015).
2. Dans l’échange de messages électroniques qui a suivi la réunion du Bureau en juin 2015, un membre du Bureau a proposé au secrétariat d’étudier la possibilité de tenir une manifestation parallèle consacrée à la Plate-forme de connaissances pour une croissance verte en marge de la vingt et unième session du Comité. Après consultation avec la Plate-forme et le Bureau régional pour l’Europe du PNUE, il a été décidé que cette manifestation parallèle se tiendrait à l’heure du déjeuner le mercredi 28 octobre 2015.

III. Accords multilatéraux sur l’environnement : faciliter   
la réalisation des objectifs de développement durable

1. À sa réunion de juin 2015, le Bureau a débattu des points de focalisation des AME pour la vingt et unième session et examiné les options envisageables pour stimuler un débat interactif. À ce propos, le Bureau a été informé des résultats d’une réunion informelle conjointe du Comité avec les présidents et vice-présidents des AME qui s’est tenue à Genève le 13 avril 2015. Lors de cette réunion informelle, les présidents des AME ont suggéré de cibler cette session consacrée aux AME sur le rôle de ces derniers dans la réalisation, par les pays, des objectifs de développement durable (ODD). De plus, ils ont proposé que, si les débats du Comité à sa vingt et unième session se révélaient fructueux, le Comité envisage de les recréer à l’occasion de la Conférence ministérielle de Batumi, lors du segment général de la première journée.
2. Le Bureau a continué de délibérer à propos de la suggestion faite par les présidents des AME et a recommandé que le débat mette surtout l’accent sur le rôle des AME de la CEE dans la réalisation du Programme de développement pour l’après-2015, notamment en procédant à l’échange des enseignements pertinents tirés de la mise en œuvre des AME concernant les instruments et les programmes réglementaires, la fixation de normes et l’instauration de partenariats.
3. D’autre part, le Bureau a estimé important d’explorer les liens et les synergies entre l’établissement de rapports dans le cadre des AME et l’élaboration du SPIE, et l’intégration des rapports nationaux de mise en œuvre des AME dans d’autres mécanismes d’établissement de rapports des Nations Unies, comme celui du Système de comptabilité nationale (SCN).
4. Les membres du Bureau se sont entendus sur deux questions censées faciliter un tour de table entre les présidents des AME et les membres du Comité à la vingt et unième session de ce dernier, à savoir :

a) En quoi ces accords, et l’expérience tirée de leur mise en œuvre (en matière, par exemple, d’élaboration d’instruments et de programmes de réglementation, de normalisation et d’établissement de partenariats), peuvent-ils faciliter la réalisation des objectifs de développement durable par les pays?

b) Comment le Comité des politiques de l’environnement peut-il favoriser ce rôle de facilitation des AME?

1. Dans l’optique de susciter un débat interactif, le Bureau a proposé un tour de table débutant par une allocution liminaire (ou une très brève présentation Powerpoint) de l’un des présidents des AME, dans laquelle serait présenté l’éventail complet des AME de la CEE (dans leur rôle de catalyseur de la modification ou de l’évolution des règles, de la fixation de normes et de l’instauration de partenariats). Viendrait ensuite une table ronde animée par un modérateur au cours de laquelle des réponses seraient apportées aux deux questions du Bureau, avec des interventions de chacun des présidents des AME et de plusieurs représentants du Comité (à raison de deux minutes au maximum par orateur).

IV. Progression des préparatifs de la Conférence   
ministérielle de Batumi

A. Accueil de la Conférence

1. Lors de la réunion de juin du Bureau, le représentant de la Géorgie a rendu compte de l’état d’avancement des préparatifs en vue de l’accueil de la Conférence. Un décret a été pris par le Premier ministre, selon lequel le Gouvernement s’engage à accueillir la conférence, et un comité d’organisation a été créé le 4 juin 2015 sous la direction du Ministère de l’environnement et de la protection des ressources naturelles, avec la participation d’autres ministères – dont ceux des affaires étrangères, de l’économie, de l’intérieur et des finances –, ainsi que du Gouvernement de la République autonome d’Ajara. D’autres parties prenantes, parmi lesquelles le Ministère de l’éducation et des sciences, seront invités aux réunions à venir et participeront aux travaux du comité d’organisation, selon que de besoin.
2. Le représentant de la Géorgie a également fait savoir que le budget prévu pour l’accueil de la Conférence était réexaminé et que, sur la base d’estimations préliminaires, il apparaissait que les fonds alloués devraient être au moins doublés. Le Bureau a été invité à visiter la ville de Batumi et à explorer l’infrastructure existante et les lieux de réunion possibles, par exemple en se joignant au secrétariat de la CEE à l’occasion de la mission dans le pays en septembre/octobre 2015. La question des transports, qui peut être cause d’inquiétude en raison du nombre limité de vols à destination et en provenance du pays, devra être traitée conjointement avec les autorités gouvernementales compétentes dans l’optique d’étudier la possibilité d’assurer un plus grand nombre de vols à destination de Batumi pour la durée de la Conférence.
3. En novembre 2015, la lettre d’invitation officielle à la Conférence sera adressée par le bureau du Premier Ministre de la Géorgie aux 55 autres États membres de la CEE, avec copie aux Ministres de l’environnement et de l’éducation. Le Bureau a demandé qu’une copie de la lettre officielle soit en outre adressée aux membres du Comité.

B. Documents attendus dans le cadre des deux thèmes   
de débat de la Conférence

1. Dès la réunion de juin, le Bureau a examiné l’ébauche des deux documents thématiques de la Conférence – l’un sur le thème d’une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne et l’autre sur celui de l’amélioration de la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé –, de même que les projets portant sur deux initiatives : le projet de cadre stratégique paneuropéen d’écologisation de l’économie et le projet d’action de Batumi pour un air plus pur.
2. Le Bureau s’est félicité de ces ébauches de document et a fait part de quelques observations à refléter dans les projets révisés à soumettre au Comité à sa vingt et unième session. S’agissant des documents relatifs à l’écologisation de l’économie, il a en outre été suggéré de mieux refléter le rôle que jouent les facteurs ci-après : la comptabilité du capital naturel[[2]](#footnote-2), la Plate-forme de connaissances pour une croissance verte, le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables mis en œuvre par le PNUE, et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.
3. À propos du suivi des progrès réalisés dans le sens d’une économie plus respectueuse de l’environnement, le sentiment s’est fait jour que la mise en place d’un nouveau processus de suivi serait une opération à la fois lourde et inutile (compte tenu notamment du processus à venir de suivi des ODD). En conséquence, il a été suggéré de s’appuyer sur les systèmes existants, tels que les EPE – devant permettre de garder un œil sur les politiques d’écologisation de l’économie –, le SPIE, le Système de comptabilité économique et environnementale, reconnu au plan international, et les processus d’établissement de rapports au titre des AME mondiaux et régionaux[[3]](#footnote-3). D’autre part, l’argument a été avancé que le suivi et l’évaluation des efforts déployés dans le sens d’une économie plus respectueuse de l’environnement concerneraient davantage les produits que les résultats. Un exemple qu’il pourrait être utile de reproduire concerne la méthodologie appliquée à la mise au point de cibles et d’indicateurs de résultats capables de jauger les progrès accomplis dans la mise en place du SPIE dans l’ensemble de la région paneuropéenne[[4]](#footnote-4). Un autre exemple concerne le processus d’établissement volontaire de rapports au titre de l’initiative Actions pour l’eau d’Astana (2011-2016), qui a été mené à la demande du Comité en 2013 à 2015. Il convient en outre de prêter spécialement attention à l’infrastructure requise, notamment au dispositif institutionnel à mettre en place pour gérer l’application du cadre stratégique à l’horizon 2030 et au-delà.
4. S’agissant du renforcement de capacités pour traduire l’écologisation de l’économie dans la pratique, des dispositions particulières seront à prendre aux fins de soutenir les pays intéressés dans le choix et la compilation d’ensembles appropriés de mesures (tirées du programme joint au projet de cadre stratégique) qui présentent le plus de pertinence face aux besoins spécifiques de chaque pays. À ce propos, des mécanismes et des outils adéquats seront mis au point pour permettre l’échange d’expériences et de bonnes pratiques. La Plate-forme de connaissances pour une croissance verte, notamment, pourra être mise à profit à cet effet. Dans le même temps, on explorera les possibilités offertes par le Partenariat pour une action sur l’économie verte – en anglais : Partnership for Action on Green Economy (PAGE)[[5]](#footnote-5). Par ailleurs, si le cadre stratégique doit concerner l’ensemble de la région paneuropéenne (à savoir les 56 États membres de la CEE), il importe de noter que ce sont sans doute les pays du Caucase, d’Asie centrale et de l’Europe du Sud-Est qui en tireront le plus de profit.
5. S’agissant des documents portant sur le thème consacré à la qualité de l’air, le Bureau a recommandé que l’attention soit maintenue sur le thème spécifique de la Conférence, à savoir la qualité de l’air plutôt que les aspects de la pollution atmosphérique liés aux changements climatiques, et que les liens entre qualité de l’air et santé humaine soient soulignés, notamment par l’apport de données et d’informations. Le Bureau s’est félicité des études de cas incorporées au projet de document thématique sur le sujet et a estimé qu’elles mériteraient d’être complétées par d’autres études de cas concernant des pays du Caucase, de l’Asie centrale et de l’Europe du Sud-Est, pour autant qu’il y en ait. Le rôle de la Coalition pour le climat et la qualité de l’air mériterait lui aussi d’être mentionné dans le document.
6. Le Bureau a également souligné le rôle des recommandations relatives aux EPE, s’agissant du traitement des problèmes de qualité de l’air dans les pays concernés par les études en question. Une attention particulière devrait être apportée à l’impact du secteur des transports sur la qualité de l’air, compte tenu en particulier du fait que, dans certains pays, les transports routiers constituent la principale source de pollution atmosphérique. L’un des principaux défis à relever est le manque de données adéquates pouvant étayer une prise de décision en connaissance de cause face à ce problème. Il serait d’ailleurs intéressant de mettre en évidence l’impact sur la qualité de l’air de certaines industries et de certaines activités économiques. Il a de plus été suggéré que les parties intéressées dans le cadre du processus européen Environnement et santé soient consultées à propos du projet de document thématique.
7. Le Vice-Président de l’Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique a appelé l’attention sur un rapport en cours d’élaboration, consacré aux trente premières années d’existence de la Convention. Il se pourrait que le résumé exécutif de ce document soit prêt à temps pour la Conférence de Batumi, auquel cas il viendrait utilement étayer les débats ministériels. Le représentant de la Géorgie a déclaré que, dans le Caucase, les Centres d’Aarhus participaient activement aux activités portant sur la qualité de l’air. Leurs travaux pourraient être reflétés dans une étude de cas ou à l’occasion d’une manifestation parallèle organisée en marge de la Conférence, y compris en amenant la population de Batumi à participer au moyen de formules créatives.
8. Le Bureau a de plus émis des commentaires à propos du projet d’Action de Batumi pour un air plus pur, de façon analogue à ce qui s’était fait dans le cadre de l’initiative Actions pour l’eau d’Astana. Le Bureau a recommandé de souligner le caractère volontaire de cette initiative, proposant aux pays et organisations intéressés (parties prenantes de l’initiative) un éventail de mesures dans lesquelles ils pourraient faire leur choix. Il appartiendra au Comité des politiques de l’environnement d’examiner les moyens de sensibiliser les parties prenantes en vue de les inciter à se rallier à l’initiative et de recueillir leurs engagements dans la perspective des mesures proposées.
9. Le Bureau a décidé d’adresser au secrétariat, pour le 30 juin 2015, des observations spécifiques supplémentaires concernant les projets de documents afin qu’il les soumette à l’examen du Comité.

C. Mise sur pied d’un processus d’évaluation périodique   
de l’environnement dans la région paneuropéenne

1. À sa réunion de juin, le Bureau a examiné les projets de documents en vue de la vingt et unième session du Comité, ainsi que les informations fournies conjointement par le secrétariat de la CEE et le Bureau régional pour l’Europe du PNUE, concernant les progrès accomplis dans l’élaboration du SPIE et la proposition des Amis du SPIE visant à mettre sur pied un processus d’évaluation périodique de l’environnement dans la région paneuropéenne. Le Bureau a également débattu des options possibles de rationalisation des activités relatives à la surveillance et à l’évaluation de l’environnement et à l’établissement de rapports sur le sujet.
2. Un représentant du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement de la CEE a fait savoir que le Groupe entendait poursuivre, à sa réunion de septembre 2015, l’examen des progrès réalisés dans l’élaboration du SPIE. En vue d’établir un processus d’évaluation périodique de l’environnement sur la base de ce système, il a été proposé de faire de l’élément régional paneuropéen du Projet sur l’avenir de l’environnement mondial (GEO) un produit d’évaluation paneuropéen unique poursuivant des finalités multiples. Dans l’élaboration d’un tel produit, le Groupe de travail prendrait la direction des mesures techniques, sous la supervision politique du Comité des politiques de l’environnement, en tenant compte des décisions de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement concernant les Projets sur l’avenir de l’environnement mondial. Dans ce processus, la plate-forme d’échange de données en ligne du PNUE ferait office de point d’accès central pour les données et les informations du SPIE que publieraient régulièrement les pays de la CEE.
3. Le Bureau s’est félicité des projets de documents et a fait part de ses observations, notamment à propos de la nécessité de coopérer avec les partenaires intéressés dans la mise sur pied du SPIE et la fourniture des données nécessaires à la réalisation des évaluations futures de l’environnement. Les partenaires intéressés seront notamment les services de statistique comme Eurostat, le Groupe des observations de la Terre, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et le Comité d’experts des Nations Unies sur la gestion de l’information géospatiale à l’échelle mondiale. Le secrétariat a confirmé qu’une coopération s’était d’ores et déjà instaurée avec Eurostat et la FAO et a informé le Bureau des mesures prises pour nouer des liens étroits avec le Groupe des observations de la Terre.
4. Le Bureau a appuyé l’idée de lancer l’élément régional du sixième Projet sur l’avenir de l’environnement mondial à l’occasion de la Conférence ministérielle de Batumi et a recommandé de communiquer au Comité une ébauche d’évaluation afin qu’il puisse faire part d’éventuelles observations et donner son feu vert avant la soumission du document à la Conférence. L’importance de permettre au Comité des politiques de l’environnement de donner son avis sur le choix des thèmes en vue des projets GEO à venir a d’ailleurs été soulignée. Le Bureau a demandé au secrétariat de réviser les documents à la lumière des observations reçues en vue de leur soumission au Comité à sa vingt et unième session.

D. Projet d’ordre du jour et résultats escomptés de la Conférence

1. À sa réunion de juin, le Bureau a examiné un avant-projet d’ordre du jour provisoire de la Conférence de Batumi. Compte tenu des possibilités en termes de liaisons aériennes à destination et en provenance de Batumi, le Bureau a recommandé de débuter la conférence dans la matinée du mercredi 8 juin 2016 et de la conclure à l’heure du déjeuner le vendredi 10 juin, de manière à permettre aux participants de repartir dans l’après-midi ou la soirée du dernier jour.
2. Le Bureau a en outre formulé des recommandations concernant la programmation des points de l’ordre du jour tant en ce qui concerne les débats thématiques que les segments généraux. Il a ainsi été suggéré de ramener la durée de la cérémonie d’ouverture à une heure et demie. S’agissant du segment général de la première journée, il a été proposé de le scinder en deux parties, afin de traiter à la fois la mise sur pied d’un processus d’évaluation périodique de l’environnement sur la base du SPIE dans la région paneuropéenne, et le rôle des AME dans le cadre du Programme de développement pour l’après-2015. Il a été recommandé de prévoir un battement d’une heure et demie dans l’après-midi du 8 juin pour des discussions sur le thème de l’éducation au développement durable. En outre, le Bureau a suggéré que le pays hôte envisage l’organisation, au cours de la première journée, d’une manifestation parallèle consacrée à la troisième EPE de la Géorgie, selon nécessité.
3. S’agissant des deux segments thématiques, il a été proposé de les traiter dans la même journée au cours de deux sessions spécifiques d’une durée de trois heures, l’une dans la matinée et l’autre dans l’après-midi. La dernière journée de la Conférence (le 10 juin) serait consacrée à rendre compte des résultats des débats ayant eu lieu dans le cadre des sessions thématiques et à adopter les résultats de la Conférence. Le Bureau a demandé au secrétariat de modifier en conséquence le projet d’ordre du jour provisoire pour le soumettre à nouveau à l’examen du Comité.
4. S’agissant du format des sessions, y compris la possibilité d’organiser des débats interactifs, le Bureau a procédé à un échange de vues par courrier électronique après sa réunion de juin. Certains membres du Bureau ont appuyé l’idée d’organiser les deux débats thématiques sous la forme de « jeux sérieux » ou de jeux de rôle. L’ECO-Forum européen a offert d’organiser une table ronde entre ministres et organisations non gouvernementales durant la session consacrée à l’écologisation de l’économie dans la région paneuropéenne, y compris avec la participation d’autres parties prenantes intéressées. Dans l’échange de courriers électroniques susmentionné, certains membres du Bureau ont suggéré que l’ECO-Forum européen adopte l’idée de tenir un débat multipartite sous la forme d’un jeu de rôle. Le secrétariat a été invité à donner suite au document présentant différentes formules de débat de groupe en vue de faciliter les délibérations du Comité à ce sujet, en portant son choix sur une formule propre à susciter la participation des ministres.
5. De plus, le Bureau a examiné un projet de document présentant les résultats escomptés de la Conférence et a invité le secrétariat à le réviser de manière à obtenir un meilleur équilibre entre les résultats escomptés dans le cadre de chacun des deux thèmes. Le Bureau a également demandé le soutien du secrétariat dans la rédaction d’éventuels éléments en vue du projet de déclaration ministérielle.

E. Plan de communication et ressources requises pour la Conférence

1. À sa réunion de juin, le Bureau a débattu des activités de communication proposées lors de la Conférence, telles qu’exposées dans un projet de document présentant le plan de communication. Les membres ont fait un certain nombre d’observations et demandé au secrétariat de réviser le document en vue de le soumettre au Comité. S’agissant par exemple de l’atelier pour les journalistes, tel qu’évoqué dans le Plan de réforme « Un environnement pour l’Europe », il a été suggéré de préciser à quoi correspondaient les dépenses prévues et, s’il s’avérait que les fonds ne soient pas disponibles, d’envisager l’organisation d’un atelier destiné aux seuls journalistes géorgiens. Un membre du Bureau a en outre suggéré d’étudier la possibilité d’inviter un journaliste d’un magazine de réputation mondiale sur l’environnement (à préciser) pour couvrir la Conférence.
2. S’agissant des services de l’Institut international du développement durable chargés de la rédaction des rapports, qui avaient efficacement tenu leur rôle lors des Conférences de Belgrade et d’Astana, il a été suggéré de demander un chiffrage plus précis des coûts estimatifs annoncés pour la Conférence de Batumi et de laisser le soin au Comité de fixer à sa vingt et unième session les détails restant à préciser concernant le contrat à passer avec ces services. Sinon, un pays intéressé pourrait également passer directement contrat avec les services de l’Institut, en guise de contribution en nature, de façon à médiatiser l’événement à l’échelle mondiale.
3. À propos de l’organisation des expositions relatives aux thèmes de la Conférence, le Bureau a recommandé d’encourager les parties prenantes intéressées (pays, organisations et société civile) à s’engager, dans le cadre de partenariats, dans l’organisation d’expositions conjointes, de façon, par exemple, à mettre sur pied une exposition pour chacun des deux thèmes de la Conférence, eu égard aux contraintes du lieu de la Conférence en termes d’espace.
4. De la même façon, les manifestations parallèles devraient être limitées à un maximum de quatre manifestations se déroulant concomitamment et se tenir dans les créneaux de temps prévus à cet effet, pour ne pas dépasser au total une vingtaine de manifestations de ce type en marge de la Conférence. Étant donné le nombre limité de manifestations, les parties prenantes intéressées sont encouragées à les organiser conjointement, en partenariat, ce qui – on peut l’espérer – aura pour effet d’attirer un plus grand nombre de participants dans chaque cas.
5. En ce qui concerne le slogan officiel de la Conférence, le Président a suggéré d’utiliser le slogan le plus court, à savoir « Plus pur, plus vert, plus futé ! ». Dans la correspondance qui a suivi la réunion de juin, un membre du Bureau a pour sa part proposé que le pays hôte envisage l’organisation d’un concours destiné aux enfants de Batumi, d’où sortirait le slogan sélectionné. Le représentant du pays hôte a quant à lui exprimé un intérêt pour le slogan « Un air pur, une croissance verte, apprenons tous ensemble ! ». En fin de compte, le slogan officiel sera choisi par le Comité à sa vingt et unième session.
6. Le Bureau a en outre porté son attention sur l’état actualisé des ressources disponibles et les coûts estimatifs de l’organisation de la Conférence, et a demandé au secrétariat d’adresser, durant le mois de septembre 2015, des lettres officielles aux fins de mobiliser des fonds. Il a en outre recommandé au pays hôte de faire le point, à l’occasion de la vingt et unième session du Comité, sur l’état d’avancement de l’organisation de la Conférence, y compris les implications financières liées à l’accueil de celle-ci, considérées du point de vue du pays hôte.
7. Au titre du suivi des discussions sur l’organisation de la Conférence, le Bureau a décidé à sa réunion de juin de poursuivre ces discussions par voie de courrier électronique au sujet des points restés en suspens et de faire part d’éventuelles observations complémentaires à propos des projets de documents d’ici au 30 juin 2015, afin que le Comité puisse les examiner.

V. Mandat et règlement intérieur du Comité

1. Le Comité a donné mandat à son bureau et au secrétariat de continuer à travailler sur le projet de règlement intérieur en vue de formuler des recommandations à son attention lors de la vingt et unième session. Lors de sa réunion de juin 2015, le Bureau a demandé au secrétariat de réviser le projet de règlement intérieur à la lumière des observations reçues avant et pendant la vingtième session et de lui communiquer le texte ainsi révisé pour un complément d’observations devant lui parvenir au plus tard pour le 15 juillet 2015. Le projet final révisé sera transmis au Comité pour complément d’examen à sa vingt et unième session.

VI. Critères d’attribution d’une aide financière pour   
la participation à des réunions et des manifestations

1. Lors de sa réunion, le Bureau a examiné les critères révisés d’attribution d’une aide financière pour la participation à des réunions et des manifestations. Étant donné qu’en juin 2015, on ne connaissait que les données de 2013 du produit intérieur brut (PIB) par habitant des pays de la CEE en transition, le Bureau a recommandé de soumettre au Comité les critères révisés par le secrétariat (sur la base du PIB pour 2013), sauf à recevoir, d’ici à septembre 2015, les données concernant le PIB pour 2014.

VII. Contribution au processus européen Environnement et santé

1. Le Bureau a examiné les questions relatives au processus européen Environnement et santé, y compris les principaux résultats de l’examen à mi-parcours qui s’est déroulé à Haifa, en Israël, du 28 au 30 avril 2015, ainsi que d’autres développements concernant la Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé devant se tenir en 2017.
2. À sa vingtième session, le Comité s’est déclaré favorable à la poursuite de réunions conjointes avec le processus européen Environnement et santé et, si possible, à la tenue d’une réunion tripartite du Bureau du Comité des politiques de l’environnement, des suppléants du Conseil ministériel européen de l’environnement et de la santé et des présidents des AME de la CEE, ainsi qu’à la pratique consistant à lancer des invitations à participer aux réunions des uns et des autres (ECE/CEP/2014/2, par. 49). Le Bureau a recommandé d’envisager l’organisation d’une telle réunion tripartite dans la foulée de la session du Comité ou d’une réunion du Bureau au lendemain de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » de Batumi, sachant que la préparation de la Conférence occupe une très large place dans l’ordre du jour du Comité.
3. Dans le même temps, le Bureau a adressé aux suppléants du Conseil ministériel européen de l’environnement et de la santé une invitation à participer à la vingt et unième session du Comité, et plus particulièrement aux discussions consacrées au thème de la Conférence ministérielle de Batumi « Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé ».

VIII. Calendrier des réunions

1. À sa réunion de juin, le Bureau a examiné le calendrier des réunions jusqu’à la fin de 2018. Il a demandé au secrétariat d’y apporter un léger rectificatif de façon à inclure une réunion du Bureau par vidéoconférence dans la première semaine de septembre 2016, pour lui permettre d’examiner les projets de documents en vue de la vingt-deuxième session du Comité, eu égard au fait que la date butoir pour la soumission des documents de pré-session dans les trois langues de la CEE a été fixée au 23 septembre 2016. Le Bureau a également noté que la vingt-deuxième session du Comité s’étalerait sur trois jours.
2. Le Bureau a également décidé de tenir une brève réunion dans l’après-midi de la journée précédant la vingt et unième session du Comité, ainsi qu’une autre brève réunion dans la journée précédant la réunion extraordinaire en février 2016.

Annexe

Questions devant guider les débats ministériels   
à la Conférence de Batumi

1. Sur la base du mandat que lui a donné le Comité à sa dernière session [ECE/CEP/2014/2, par. 98 gg) x)], le Bureau a élaboré, avec l’appui du secrétariat, un ensemble de questions destinées à alimenter les débats, aux fins d’étayer la préparation des deux documents thématiques de base et de guider les débats ministériels lors de la Conférence.

1. Pour une économie plus respectueuse de l’environnement   
dans la région paneuropéenne

2. L’ensemble de questions ci-après guidera les débats ministériels dans le cadre de la session thématique consacrée à l’écologisation de l’économie dans la région paneuropéenne :

a) **Perspectives et défis**: Quels sont les défis urgents que votre pays doit relever pour passer à une économie plus respectueuse de l’environnement? Quels sont les effets positifs évidents, par exemple en matière d’emploi, de bien-être humain, de prospérité et de ressources naturelles, dus à l’introduction de politiques visant à rendre l’économie plus respectueuse de l’environnement? Des arbitrages ont-ils été pris en compte dans l’élaboration des politiques, concernant par exemple les effets sur l’emploi, la justice sociale et l’investissement privé?

b) **Meilleures solutions pour la durabilité**: Quelles approches se sont révélées les plus utiles pour promouvoir une utilisation plus efficace des ressources naturelles et pour réduire les pressions auxquelles celles-ci sont soumises (économie circulaire, innovation et initiatives écologiques dans le domaine de l’énergie, de la construction, de l’infrastructure des transports, de l’eau, des réformes fiscales, des normes et de l’étiquetage, par exemple)? Quelles initiatives donnent actuellement de bons résultats ou doivent être lancées dans votre pays pour faire face aux difficultés et aux principaux obstacles, notamment à des modes de consommation et de production durables?

c) **Mesures incitatives en faveur de l’écologie**: Quelles mesures incitatives concernant les procédures de passation de marchés publics durables, la fiscalité écologique et la suppression des subventions dommageables pour l’environnement, comme les subventions en faveur des combustibles fossiles, ont été mises en place et que peut-on faire d’autre? Que fait votre pays pour encourager les investissements verts, y compris les investissements directs privés et étrangers et le transfert de technologies dans différents secteurs?

d) **Coopération**: Quelles mesures pourrait-on prendre pour promouvoir davantage la coopération entre pays dans la région paneuropéenne afin de faciliter le passage à une économie verte, notamment dans le cadre du programme de développement pour l’après-2015?

3. En outre, pendant les débats sur les questions susmentionnées, d’autres questions connexes seront traitées, selon qu’il conviendra, comme : l’agriculture écologique, y compris ses besoins en ressources, les charges qui pourraient peser sur l’environnement et certaines bonnes pratiques; la façon dont les autorités infranationales et locales, les milieux d’affaires et la société civile participent à une économie plus respectueuse de l’environnement dans leur pays; et la réduction des risques pour l’environnement en tant qu’élément clef de définition de l’économie verte.

2. Améliorer la qualité de l’air pour un environnement   
plus sain et une meilleure santé

4. L’ensemble de questions ci-après guidera les débats ministériels dans le cadre de la session thématique consacrée à l’amélioration de la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé :

a) **Polluants et politiques**: Quels polluants atmosphériques (intérieurs et extérieurs) présentent le risque le plus élevé pour l’environnement et la santé dans votre pays, et comment ce risque est-il évalué (inventaires des émissions, registres de polluants et surveillance de la qualité de l’air, ainsi que données liées à la santé, par exemple)? Quels aspects de la pollution atmosphérique vous semblent les plus importants à gérer dans un avenir proche et à plus long terme? Quel est le degré d’efficacité des politiques actuelles pour réduire les effets de la pollution atmosphérique sur la santé publique, en particulier dans les zones urbaines, ainsi que sur les écosystèmes et les cultures? Que peut-on faire pour accroître l’efficacité de ces politiques et comment prend-on en compte le coût de l’inaction?

b) **Secteurs et financement**: Quels secteurs contribuent le plus à la pollution atmosphérique dans votre pays et dans quelle mesure le Gouvernement de votre pays a-t-il réussi à intégrer des mesures de réduction de la pollution atmosphérique dans les politiques de développement et les politiques financières, ainsi que dans d’autres politiques sectorielles? Quel rôle les décideurs et les institutions financières peuvent-ils jouer pour garantir le financement des projets de réduction de la pollution atmosphérique?

c) **Sensibilisation et participation du public**: Les problèmes les plus courants posés par la pollution atmosphérique et le caractère transfrontière de cette pollution sont-ils globalement connus dans votre pays? Comment peut-on améliorer la communication? Quels sont les canaux, les messages et les moyens les plus efficaces dans votre pays? En quoi le fait de permettre la participation du public aux processus pertinents (élaboration des politiques, par exemple) pourrait-il améliorer la qualité de l’air et quelles sont les mesures les plus efficaces dans votre pays?

d) **Coopération**: La coopération internationale a-t-elle permis d’améliorer la qualité de l’air? Comment la coopération internationale peut-elle améliorer l’action nationale? D’après votre expérience, quels sont les instruments internationaux les plus efficaces? Quelles seraient les activités à renforcer pour favoriser la ratification, la mise en œuvre et un possible développement de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses protocoles?

5. En outre, pendant les débats sur les questions susmentionnées, d’autres questions connexes seront traitées, selon qu’il conviendra, comme : l’agriculture écologique, y compris ses besoins en ressources, les charges qui pourraient peser sur l’environnement et certaines bonnes pratiques; et la façon dont les autorités infranationales et locales, les milieux d’affaires et la société civile participent à une économie plus respectueuse de l’environnement dans leur pays.

1. \* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de problèmes de ressources. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour plus d’informations, voir le site [www.worldbank.org/en/topic/environment/brief/environmental-economics-natural-capital-accounting](http://www.worldbank.org/en/topic/environment/brief/environmental-economics-natural-capital-accounting). [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour plus d’informations, voir le site <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seea.asp>. [↑](#footnote-ref-3)
4. Pour plus de détails voir le document ECE/CEP/2014/8 consultable en ligne à l’adresse [www.unece.org/index.php?id=35032](http://cms.unov.org). [↑](#footnote-ref-4)
5. Pour plus d’informations concernant le PAGE, voir le site www.unep.org/greeneconomy/PAGE. [↑](#footnote-ref-5)